

Question présentée par le député :

M. Roberto Broggin

Date de dépôt : 23 juin 2011

Question écrite

Installation de sèche-mains électriques à l'Hôtel de Ville

Lors de la récente réfection, fort bien faite au demeurant, des toilettes de la Cour de l'Hôtel de Ville, des sèche-mains électriques ont été installés, à l'exclusion de tout autre moyen pour se sécher les mains. Nous sommes loin d'arriver à la société à 2000 watts avec ce type d'équipement.

Le Conseil d'Etat peut-il donner des explications quant à ce choix gourmand en énergie et peu compatible avec l'application de l'article 160E de la Constitution ?